



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'énergie

Clever Fueren + Clever Lueden:

Le gouvernement lance un large programme de soutien à la mobilité électrique

La ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Carole Dieschbourg, et le ministre de l'Énergie, Claude Turmes, ont présenté ce vendredi 3 juillet 2020 lors d'une conférence de presse un régime de soutien de bornes de recharge électriques à domicile ainsi que les campagnes *Clever Fueren* et *Clever Lueden*, destinés à promouvoir l'électromobilité au Luxembourg. Le gouvernement se prépare ainsi à tous les niveaux pour sa transition vers la mobilité électrique.

Un engagement fort au niveau national et un « agenda des solutions » pour les citoyennes et citoyens

Toute la panoplie des aides à la rénovation, à la promotion de l'énergie solaire et à la mobilité durable s'inscrit dans le programme de relance « Neistart Lëtzebuerg ». Elles répondent aux objectifs du plan intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) pour la période 2021-2030, tout en soutenant l'économie et l'artisanat en créant des emplois.

« Le programme d'aides renforce le secteur de l'artisanat et de l'économie en général et constitue un "agenda des solutions" facilitant la transition vers la neutralité climatique aux citoyennes et citoyens », précise Carole Dieschbourg.

La mobilité : un secteur-clé pour la transition énergétique et écologique

Dans son PNEC, le Luxembourg s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55% à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2005. Le secteur du transport étant responsable pour environ deux tiers des émissions de gaz à effet de serre au Luxembourg, il est essentiel de se concentrer sur ce secteur pour faire baisser les émissions. Le gouvernement est résolu à poursuivre ses efforts en matière de décarbonisation des transports.

Les mesures-clés pour une mobilité durable

Le gouvernement ambitionne de continuer à promouvoir une mobilité durable dans tous les domaines, avec une promotion renforcée des transports en commun, de la mobilité douce et de l'électromobilité.

1) Investissements élevés dans le secteur des transports publics et de la mobilité douce

Les investissements dans l'expansion des transports publics, que ce soit le réseau ferroviaire, le tram ou encore le RGTR, vont continuer à être élevés. Le gouvernement envisage également de prioriser la réalisation de nouvelles pistes cyclables et l'utilisation du vélo pour des déplacements touristiques sera simplifiée.

2) Augmentation jusqu'à 100% des primes pour véhicules à zéro émissions

Dans le cadre d'une reprise économique durable et afin d'inciter les personnes à opter pour l'électromobilité, le gouvernement a décidé de renforcer le régime de primes pour véhicules à zéro émissions : dorénavant, jusqu'à 600 € sont alloués à l'achat d'un nouveau vélo (+ 100%), jusqu'à 1.000 € à l'achat d'un nouveau quadricycle, motorcycle ou cyclomoteur électrique (+ 100%), ainsi qu'une prime forfaitaire de 8 000 € (+ 60%) à l'achat d'une nouvelle voiture/camionnette 100% électrique. Quant aux véhicules hybrides « plug-in » (≤ 50 g de CO₂/km), la prime accordée s'élève toujours à 2 500 €. (Sont éligibles les véhicules commandés jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2021)

3) Introduction d'un programme de subventionnement de bornes de charge électrique à domicile

Afin de soutenir la transition vers la mobilité électrique et de garantir l'autonomie des véhicules électriques au Luxembourg, le gouvernement lance un vaste programme d'amélioration de l'infrastructure de recharge à tous les niveaux. Le Luxembourg sera ainsi un des précurseurs en la matière en Europe.

À côté de la mise en place d'un réseau de bornes de recharge publiques « Chargy » et de bornes de recharge rapide « Fast Charging », le gouvernement mettra en place un régime de soutien à l'installation de bornes de recharge privées, alimentées comme tous les ménages au Luxembourg par l'énergie verte. Un projet de règlement introduisant ce régime de soutien a été adopté par le Conseil de gouvernement le 1^{er} juillet 2020. Il entrera en vigueur sous réserve de la finalisation de la procédure réglementaire.

« Le Luxembourg se prépare ainsi à tous les niveaux pour sa transition vers la mobilité électrique : un mix efficace entre investissements dans le réseau de recharge publique très dense, aides à l'achat d'un véhicule électrique et primes pour la recharge à domicile faciliteront le passage de notre flotte nationale d'automobiles vers une flotte sans émissions », conclut le ministre de l'Énergie, Claude Turmes.

S'adressant aux utilisateurs actuels et futurs d'un véhicule électrique, le régime de soutien élargit les possibilités de recharge électrique et oriente les utilisateurs vers des solutions viables, confortables et sécurisées : ainsi l'organisation intelligente de la charge simultanée de plusieurs voitures sera rendue possible et compatible avec notre réseau électrique.

Au niveau financier, les frais éligibles couvrent :

- la borne
- l'équipement technique
- la main d'œuvre pour l'installation, respectivement l'adaptation technique de l'installation préexistante.

Les montants se basent sur une analyse détaillée du marché et varient en fonction du nombre des emplacements et de l'intelligence de l'installation de recharge.

	Borne	Subside	Demandeur
1-3 emplacements	Borne normale*	50% jusqu'à 750€	- Propriétaire - Locataire - Syndic
	Borne intelligente**	50% jusqu'à 1200€	
>=4 emplacements	Borne intelligente**	50% jusqu'à 1200€	
	Borne intégrée dans un système collectif de gestion intelligente de charge***	50% jusqu'à 1650€	

*conforme aux prescriptions de raccordement (TAB)

** conforme aux prescriptions de raccordement (TAB) + OCPP (Open Charge Point Protocol) + conforme aux prescriptions de raccordement (TAB)

*** conforme aux prescriptions de raccordement (TAB) + système collectif intelligent gérant l'ensemble des bornes de charge du bâtiment

Les demandes en vue de l'obtention de l'aide financière sont à introduire au plus tard 12 mois après la dernière facture émise dans le cadre de l'investissement.

Plus d'informations peuvent être trouvées sur le site internet de myenergy (www.clever-prim.es.lu) ou par téléphone au 8002 11 90.